

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de caractère personnel.

93000

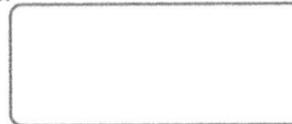
pas de
contrat

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autre
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : <u>9890</u>		Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <u>EC FILALI HICHE</u>			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :		Total des frais engagés :	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : AMAC Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous brouillon à tout médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration de ne pas avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-583977

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 9890 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : EL FILALI Hicham.

Date de naissance : 03/04/1974

Adresse : Golf city n° 132, allée des marronniers
ville verte Bouskoura

Tél. : 06.63.43.45.66 Total des frais engagés : 1200,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/09/2021

Nom et prénom du malade : TA ZI Annal Age: 49 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 08/10/2021

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W19-583977

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 9890

Nom de l'adhérent(e) : EL FILALI Hicham.

Total des frais engagés : 1200,00

Date de dépôt : 08/10/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/09/2021	Intervention de Radiologie Intervention de Radiologie	0	0	Dr. Moussa Clinique d'Oncologie le Littoral
14/10/2021	C >	AG	0	Dr. Moussa Clinique d'Oncologie le Littoral

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
La Clinique de Chirurgie Générale et d'Urologie Le Littoral Tél : 0520 88 88 90 / 91 / 92 Fax : 0520 84 81 52 / 05 22 79 75 92	27/09/2021	Echent + Trauma	1.200 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	J V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D 00000000 00000000
35533411 11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. TOUIMY MOUHSSINE
ANCIEN INTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS
LAUREAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
ANCIEN CHEF DE CLINIQUE DES HÔPITAUX DE PARIS
CHIRURGIEN GYNÉCOLOGUE - OBSTÉTRICIEN
STÉRILITÉ DU COUPLE (FIV & ICSI) - MALADIES DU SEIN
ECHOGRAPHIE - COLPOSCOPIE - HYSTÉROSCOPIE - COELIOSCOPIE



Casablanca, Le: CASABLANCA, le 14 Septembre 2021

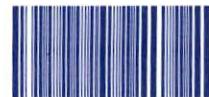
Demande pour le patient Mme TAZI Amal

FAIRE PRATIQUER APRES LES REGLES :

UN BILAN SENOLOGIQUE :

- Mammographie
- Echographie des seins

Dr. MRANI ZENTAR A'
Radiologue Spécialiste en Radiologie Interventionnelle Cancérologique et Clinique d'Oncologie le Dr. TOUIMY Mouhssine



090003906

RADIOOTHERAPIE CONFORMATIONNELLE ET DOSIMETRIE 3D • RADIOTHERAPIE PAR MODULATION D'INTENSITE : IMRT • RAPID-ARC • RADIO-CHIRURGIE STEREOTAXIQUE •
 CURIERTHERAPIE HAUT DEBIT • MEDECINE NUCLEAIRE • ONCOLOGIE MEDICALE • ONCO. HEMATOLOGIE • GREFFE DE MOELLE OSSEUSE • RADIOLOGIE •
 CHIRURGIE CARCINOLOGIQUE • CHIRURGIE REPARATRICE ET ESTHETIQUE • SOINS INTENSIFS • REANIMATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR •
 SOINS PALLIATIFS • RADIOFREQUENCE • DEPISTAGE ET DIAGNOSTIC DES TUMEURS

Casablanca Le : 27/09/2021

Facture N° 14923/21

Etablie par WIJDANE RADIOLOGIE Page 1/1

Identification

N° Dossier : X1I271525

N° Identifiant : 21092439/21

Nom & Prénom : TAZI AMAL

C.I.N. :

Date Entrée : 27/09/2021

Date Sortie : 27/09/2021

Adresse :

Traitemet : Bilan radiologique

Médecin : MRANI ZENTAR ALAE

Prestations

Nombre	Prix U.	L.C.	Coef	Montant
--------	---------	------	------	---------

IMAGERIE MEDICALE

Mammo+echomammaire	1	1 200,00		1 200,00
Total Rubrique :				1 200,00

PARTIE CLINIQUE :

TOTAL FACTURE	1 200,00
----------------------	-----------------

Arrêtée la présente Facture à la somme de :

Mille deux cents Dirhams

Cachet et signature

*Clinique d'Oncologie Le Littoral
 Salaj 3, Bd. La Grande Ceinture Ain Diab
 Casa - Anfa - Tél : 0520 66 68 90 / 91 / 92
 Fax : 0522 64 81 52 / 05 22 79 75 94*

Dr. Alae MRANI ZENTAR
 Spécialiste en Imagerie Médicale
 Radiologie Interventionnelle
 Cancérologique et Vasculaire
 Lauréat de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines



Casablanca, le 27/09/2021

Nom : Mme TAZI

Prénom : AMAL

Médecin traitant : DR TOUIMY MOUHSSINE

ECHOGRAPHIE MAMMAIRE /MAMMOTOMOSYNTHÈSE BILATERALE

Indication :

Bilan

Technique :

Réalisation de façon bilatérale après repérage métallique des mamelons d'une incidence de face (crânio-caudale) et d'un oblique externe.

Résultat :

Mammotomosynthèse :

Seins symétriques en involution lipomateuse partielle (densité B)

Absence de surcroit d'opacité nodulaire ou stellaire visible.

Pas de signe de distorsion architecturale.

Pas de groupement suspect de micro-calcifications.

Aspect normal du revêtement cutané.

Les prolongements axillaires sont libres.

Échographie mammaire :

Le complément échographique ne montre pas d'anomalie échostructurale (solide ou kystique) ni zone d'atténuation des échos en profondeur.

Le revêtement cutané est fin et régulier.

Absence d'adénopathie axillaire.

Conclusion :

Bilan mammo-échographique ne montrant pas d'anomalie notable ni adénopathie axillaire visible.

Dr BAROUINE pour Dr Mrani ALae
INP : 091193730

- IRM 1,5T
- Scanner Multibarrettes
- Radiologie Conventionnelle
- Mammographie
- Tomosynthèse
- Échographie Doppler
- Radiologie Interventionnelle
- Diagnostic et Thérapeutique

Dr. MRANI ZENTAR Alae
 Radiologue Spécialiste en Radiologie
 Interventionnelle Cancérologique et Vasculaire
 Clinique Oncologie le Littoral